

MODÈLE TYPE D'ATTESTATION PRÉVUE PAR L'ARTICLE A. 123-68-1

Article A.123-68-1 du code de commerce

Annexe 1-6 à l'article A. 123-68-1 du code de commerce

1. Déclarant (1)

Dénomination ou raison sociale de la personne morale :

.....

Le cas échéant, immatriculée au RCS numéro :

Identité et qualité du représentant légal signataire :

.....

2. Objet de la déclaration

Le (la) soussigné (e) atteste sur l'honneur que la personne morale qu'il (elle) représente appartient à, au moins, l'une des catégories de personnes définies à l'article A. 123-68-1 du code de commerce :

« 1° Personnes morales qui financent ou investissent, directement ou indirectement, dans les entreprises (préciser la catégorie) :

« 2° Prestataires fournissant des services aux personnes morales qui financent ou investissent, directement ou indirectement, dans les entreprises (préciser la catégorie) :

.....

3. Engagement du déclarant

Le (la) soussigné (e) s'engage à ne pas communiquer à des tiers les comptes annuels dont il (elle) a obtenu la communication en vertu du premier alinéa de l'article R. 123-154-1.

Toute fausse attestation sur l'honneur constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Fait à le

Signature :

(1) Informations telles que figurant au RCS.